

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Personnes Handicapées et des Personnes du Bel Age
Direction Adjointe Gestion des Etablissements et Services

130.31

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY****OBJET : Subventions d'investissement des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes publics.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux personnes du bel âge, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Depuis une vingtaine d'années, le Conseil départemental finance sous forme de subventions d'investissement amortissables, les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes publics ou privés associatifs qui nécessitent des travaux d'entretien, d'hygiène et de modernisation.

Ce financement permet de limiter l'incidence financière sur les prix de journée, en évitant notamment le recours à l'emprunt. Cette maîtrise des prix de journée « hébergement » doit non seulement concourir à freiner le recours à l'aide sociale, mais également à limiter le surcoût du prix de journée acquitté par les personnes du bel âge payantes.

Cette politique a permis d'améliorer de manière très substantielle le cadre de vie ainsi que la sécurité des établissements accueillant des personnes du bel âge. C'est pourquoi, vous trouverez ci-après, les demandes de subvention de 4 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) publics.

Le montant total des subventions d'investissement accordées s'élève à 533 177 € sur une dépense subventionnable globale de 533 177 €

EHPAD public « Le Château » à Beaufort

L'établissement « Le Château », établissement public autonome depuis le 1^{er} janvier 2018, suite au transfert de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC), sollicite le Conseil départemental pour l'octroi d'une subvention d'investissement pour la réfection des parties communes, la climatisation des parties communes, le changement de portes de chambre et le changement des canalisations des sous-sols.

Le coût total de ces achats et travaux s'élève à 224 452 €

Compte tenu de la nécessité d'améliorer le cadre de vie des résidents, je propose d'accorder une participation financière globale de 224 452 €, soit 100 % du coût total.

EHPAD public « Mary Gasquet » à Saint-Rémy-de-Provence

L'établissement « Mary Gasquet » sollicite une subvention auprès de la collectivité départementale pour le remplacement d'une chaudière, productrice du chauffage et de l'eau chaude sanitaire, ainsi que la sécurisation des accès internes et externes de l'établissement.

Le coût de ces investissements est estimé à 90 735 €

Afin d'assurer la sécurité des résidents et maintenir leurs conditions de vie, je propose d'accorder une subvention de 48 357 € pour le remplacement de la chaudière et de 42 378 € pour la sécurité, soit un total de 90 735 € représentant 100% de la somme demandée.

EHPAD public intercommunal « Un Jardin Ensoleillé » à Lambesc - Saint-Cannat

L'établissement « Un Jardin Ensoleillé » sollicite une subvention auprès de la collectivité départementale pour le remplacement des ascenseurs du site de Lambesc dont les pannes récurrentes désorganisent le fonctionnement de la structure.

Le coût de cet investissement est estimé à 122 810 €

Afin de permettre à l'établissement de fonctionner correctement, je propose d'accorder une subvention de 122 810 € soit 100% de la somme demandée.

EHPAD public « Clerc de Molières » à Tarascon

L'établissement « Clerc de Molières », rattaché aux Hôpitaux des Portes de Camargue, sollicite le Conseil départemental pour l'octroi d'une subvention afin de l'aider à améliorer la sécurité incendie de la structure suite au passage de la commission de sécurité et à réaliser une extension de l'unité protégée de 29 résidents par la création d'une véranda.

Le montant de ces investissements est de 95 180 €

Je propose d'accorder une subvention d'investissement de 48 237 € pour la sécurité incendie et 46 943 € pour la véranda, soit un total de 95 180 € représentant 100% du financement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

